



Éducation : notre priorité est sanitaire et l'employeur doit assurer la protection de ses agent-es !

Les organisations syndicales de l'éducation du Loiret CGT, FO, FSU, SUD, UNSA, tiennent ensemble à alerter publiquement sur les urgences dans notre secteur professionnel face à l'épidémie et demandent solennellement aux différentes administrations d'y répondre.

Notre priorité est sanitaire et il nous faut impérativement empêcher le virus de circuler. Les injonctions contradictoires du gouvernement et du ministère doivent cesser.

L'accueil des enfants de soignants est indispensable afin que ces dernier-e-s assurent leurs missions souvent vitales en ce moment. Mais les protections doivent être garanties à tous les personnels de l'Education Nationale, comme à celles et ceux de la fonction publique territoriale, volontaires pour sa mise en œuvre.

Il leur faut des masques, des gants et du gel hydroalcoolique en nombre et au plus vite, ainsi que des conseils d'utilisation.

Ne pas en doter ces personnels, c'est non seulement prendre le risque de propager le virus auprès des familles via leurs enfants, mais c'est aussi exposer les personnels eux-mêmes à un risque de contamination par des enfants potentiellement porteurs sains : ce que nous devons collectivement éviter à tout prix.

Ne pas protéger « l'arrière front » c'est, in fine, exposer les soignants en première ligne ! **Et ceci est de la responsabilité de chaque employeur selon l'article L4121-1 du code du travail**

De plus, les personnels qui assurent les missions administratives ou d'entretien et qui ne peuvent avoir recours au télétravail doivent pouvoir bénéficier des mêmes protections et d'horaires allégés.

La mise en place du télé-travail et de la « continuité » pédagogique et administrative s'est faite dans la précipitation. Du temps aurait pu être pris pour réfléchir collectivement aux conditions de télé-travail qui garantissent les droits des personnels et, dans le même temps, ne creusent pas encore plus les inégalités scolaires.

Nous appelons à ce qu'aucune évaluation certificative ne soit effectuée, pour qu'aucun élève ne soit sanctionné. Il est d'ores et déjà évident que les examens ne pourront se tenir normalement, nous demandons que les aménagements nécessaires soient négociés avec les différents acteurs représentants des personnels, inspections générales... au plus vite.

Nous appelons l'ensemble des personnels de l'éducation et les parents à ne pas se déplacer dans les établissements ou ailleurs pour récupérer des cours ou des activités.

Pour tous, enseignants et non-enseignants (assistantes sociales, services financiers, RH ...) l'administration doit soutenir ses personnels et rappeler que le "télétravail" reste « relatif ».

Il ne saurait induire les mêmes horaires, les mêmes volumes, les mêmes résultats attendus qu'en temps normal. Il s'agit de respecter pour les uns « la liberté pédagogique » pour les autres le service minimum qui doit être explicitement défini par la hiérarchie.

Nous appelons les personnels à faire ce qu'ils peuvent et jugent utile, et seulement cela. Nous nous opposons à toute injonction et à toute pression exercée sur les personnels, particulièrement dans ce contexte.

Enfin, nous soutenons les demandes du Collectif de soutien aux jeunes isolés étrangers du Loiret exprimées dans une lettre ouverte le 24 mars. Nous demandons à la Préfecture de garantir la sécurité sanitaire et alimentaire des jeunes isolés étrangers.

Orléans, le 30 mars 2020